

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 03 juillet 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mme RIVET, Mme DUPRAT, M. BATTEL, Mme DE CUYPER, M. LAUBARY, Mme ZRAK, Mme BATTEL, Mme LAFARGE, M. LAFARGE, Mme PARNIERE M. QUEYREIX, Mme MADIEUX, M. CHANGION, Mme RUBY-MONTEIL, M. LEROY.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. FOUR, Mme MAZAUD, M. FERARD

ABSENT : M. AMODEO

SECRETAIRE : M. LEROY

OBJET : DELIBERATION N°2024/038 – RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

Madame la Maire rappelle que le conseil municipal, lors de la séance du 21 mars 2024, s'est prononcé en faveur du cadre dérogatoire de 8 demi-journées (4 jours) pour la rentrée scolaire 2024. (Délibération 2024/014).

En raison de la réserve électorale qui court du 10 juin au 7 juillet 2024, le Conseil Départemental de l'Education Nationale qui est l'instance consultative pour les organisations du temps scolaire, est reporté au premier trimestre de l'année scolaire 2024-2025.

Cependant, afin que la rentrée scolaire 2024 puisse se dérouler dans les meilleures conditions l'organisation du temps scolaire qui a été retenue, en partenariat avec les directrices des écoles, les associations de parents d'élèves et le principal du Collège Jean Monnet pour l'articulation du temps de la restauration scolaire, est la suivante :

pour l'école maternelle :

Ecole(s) : ☐ toutes	Classe(s) : ☒ toutes
ou : Maternelle	ou :

Organisation du temps scolaire

	Début de matinée	Fin de matinée	Début d'après-midi	Fin d'après-midi
LUNDI	8H50	12H15	13H45	16H20
MARDI	8H50	12H15	13H45	16H20
MERCREDI				
JEUDI	8H50	12H15	13H45	16H20
VENDREDI	8H50	12H15	13H45	16H20

Pour l'école élémentaire :

Ecole(s) : ou : Elémentaire	☐ toutes	Cycle(s) : ou :	☒ tous	Classe(s) : ou :	☒ toutes
--------------------------------	---------------------------------	--------------------	--	---------------------	--

Organisation du temps scolaire

	Début de matinée	Fin de matinée	Début d'après-midi	Fin d'après-midi
LUNDI	8H50	12H20	13H50	16H20
MARDI	8H50	12H20	13H50	16H20
MERCREDI				
JEUDI	8H50	12H20	13H50	16H20
VENDREDI	8H50	12H20	13H50	16H20

La confirmation officielle de l'organisation du temps scolaire (OTS) sera transmis à la suite du prochain conseil départemental de l'éducation nationale de la Haute-Vienne.

Le conseil municipal,

DECIDE

- d'adopter l'OTS provisoire pour la rentrée des classes 2024

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en mairie, le 11 juillet 2024.

La Maire,



Françoise RIVET.